

3. Consommation : Pour une meilleure consommation, plus durable et plus sobre

Alors qu'il fallait extraire 8 tonnes de ressources naturelles en 1990 pour satisfaire les besoins d'une personne, ce chiffre est passé à plus de 12 tonnes aujourd'hui. Notre modèle fondé sur l'accumulation de biens matériels nous mène vers une impasse. Pour beaucoup de personnes, la consommation reste un symbole de réussite sociale, un moyen de se définir personnellement et d'appartenir à certains groupes sociaux ou encore une source de plaisir temporaire, avant d'acheter le prochain produit. Or, ce type de consommation n'est pas soutenable sur le plan environnemental et ne contribue pas à nous rendre heureux.

Si le progrès matériel a évidemment contribué à mieux répondre à nos besoins fondamentaux (s'alimenter, se chauffer, protéger son intégrité physique...), de nombreux indicateurs mettent en évidence les excès voire l'absurdité du consumérisme et du productivisme : plus de 10 millions de tonnes de déchets plastiques se retrouvent chaque année dans les océans et ce chiffre pourrait tripler d'ici 2040 ; on remplace son smartphone en moyenne tous les deux ans alors que sa durée de vie est d'au moins trois ans et même sept ans pour les appareils de meilleure qualité et bien entretenus.

L'urgence climatique et écologique impose une transformation profonde de nos modes de vie qu'il convient d'avoir le courage de mener. Nous ne pouvons pas réussir la transition vers une société neutre en carbone et plus respectueuse de l'environnement et de la biodiversité sans remettre en question notre société de la surconsommation. Même si elle a réussi à améliorer ses performances environnementales, notre industrie, qui fabrique les biens de consommation, reste responsable de la plus grande part des émissions de CO₂. Avec le transport de marchandises, elle rejette près de 40% des émissions annuelles de la Belgique. On doit encore y ajouter le CO₂ émis hors de l'Europe pour produire les objets importés que nous achetons massivement ; des émissions au moins aussi élevées !

Jusqu'à présent, la mobilisation de plusieurs milliards d'euros et l'action de l'Union européenne n'ont pas porté leurs fruits et la transition circulaire est hélas pratiquement au point mort dans les pays européens. Les États membres ont consacré la grande majorité de ces fonds à la gestion des déchets plutôt qu'à leur prévention. Comme dans d'autres domaines, les actions politiques sont prioritairement orientées vers la gestion des difficultés plutôt que vers leur anticipation ; il faut avoir le courage de changer.

Bien entendu, les mesures que nous présentons ci-dessous semblent modestes eu égard aux transformations sociétales nécessaires. Mais chaque petit pas contribue à un changement à plus long terme vers une société de post-croissance.

Nos propositions à court terme :

- ➔ Lutter contre l'obsolescence programmée et produire des biens durables
- ➔ Limiter la publicité lorsqu'elle pousse à la consommation
- ➔ Développer des réseaux entre entreprises pour favoriser l'économie circulaire et réduire ainsi les déchets
- ➔ Transformer la TVA en une TVES
- ➔ Afficher un écoscore sur chaque produit

1. LUTTER CONTRE L'OBSOLESCENCE PROGRAMMÉE ET PRODUIRE DES BIENS DURABLES

La manière dont les produits sont conçus, vendus ou consommés pose question, plus particulièrement depuis le début de ce nouveau millénaire. Ils deviennent plus fréquemment et plus rapidement défectueux ou obsolètes en raison des effets de mode, de la publicité, de l'accélération des innovations techniques, du manque de robustesse et de qualité, du manque de standardisation ou encore de l'obsolescence programmée. L'Agence fédérale allemande pour l'Environnement estime que la durée de vie moyenne des équipements électroniques a été divisée par deux depuis 1990. Par ailleurs, les consommateurs n'attendent pas la panne pour racheter un nouveau modèle. Par exemple, à peine un quart des téléviseurs sont vendus pour remplacer un appareil défectueux. La grande majorité des achats visent plutôt à acquérir un modèle plus confortable ou plus à la pointe.

La réparation ou la mise à niveau de la plupart des produits prend plus de temps voire coûte plus cher que l'achat d'un modèle neuf. Pour beaucoup d'objets, il n'existe également plus de pièce de rechange sur le marché. La main-d'œuvre qualifiée nécessaire aux réparations est également insuffisante dans certains secteurs. Pire, un nombre

croissant de produits ne sont pas conçus pour être réparés ou upgradés, quand une mise à jour ne vient pas d'elle-même altérer ses performances initiales. Les consommateurs sont clairement poussés à racheter des objets neufs plutôt que de faire réparer ceux qu'ils possèdent déjà, parce que c'est plus rentable, plus rapide et plus pratique (moins de déplacement, moins de temps d'attente, moins de tracasseries administratives avec les services après-vente...), surtout à l'heure du commerce en ligne.

Nous voulons :

- Instaurer un indice de réparabilité, sur base du modèle français, qui permet au consommateur d'être informé de la capacité à réparer et à recycler le bien acheté. Cet indice doit prendre en compte la disponibilité des pièces de rechange, la facilité de réparation (manuel avec description des composants, instructions de montage/démontage ...) et les mises à jour des logiciels éventuels.
- Imposer une garantie minimale de réparabilité. Tout produit vendu devrait pouvoir être démonté, des pièces de remplacement demeureraient disponibles pendant une durée minimale fixée d'avance et l'accès à un service de réparation serait garanti par le fabricant.
- Interdire tout mécanisme de mise à jour qui altère les performances initiales d'un produit ou qui ait pour finalité de le rendre obsolète ou d'accélérer son obsolescence.
- Moduler la taxe « Recupel » en fonction de l'indice de réparabilité afin de favoriser l'achat de produits réparables.
- Allonger la garantie d'usage sur les biens et produits commercialisés en favorisant la réparabilité plutôt que le remplacement.
- Pousser les producteurs à assumer une responsabilité forte sur ce qu'ils vendent en développant eux-mêmes des solutions compétitives de réparation, de remplacement et de recyclage.
- Exiger au niveau européen un même niveau de qualité des biens importés sur notre sol que ceux qui y sont produits.
- Imposer la standardisation des co-produits (par exemple batteries, écouteurs, etc.) comme pour les chargeurs d'appareils électroniques, afin de réduire le gaspillage.
- Favoriser l'écoconception des produits via la standardisation d'assemblage et la mise en place de règles d'assemblage auprès des industriels favorisant la réparabilité des biens et la standardisation des pièces d'assemblage.
- Supprimer progressivement les formes d'emballage non durables et les formes de suremballage, favoriser les emballages respectueux de l'environnement et éviter le gaspillage de matériaux dans les emballages au moyen d'incitations et de sanctions financières ainsi que d'investissements dans la recherche d'alternatives
- Obliger les vendeurs à reprendre les biens à recycler et à effectivement les recycler (par exemple instaurer une caution sur les téléphones portables, récupérable quand on ramène le téléphone chez le revendeur). Celle-ci pourrait être modulable en fonction de l'âge de l'appareil.
- Multiplier les « repair cafés » (rendez-vous conviviaux dans un quartier ou un village en présence de réparateurs qui apprennent aux participants à réparer des objets du quotidien).
- Améliorer la traçabilité et la « carte d'identité » des produits, pour permettre l'analyse de la composition de ces produits et leurs origines.
- Imposer aux producteurs d'indiquer clairement la durée de vie réelle des produits correspondant à leur obsolescence naturelle.
- Diminuer la TVA à 6% sur les services de réparations et pièces de rechange (en lien avec l'instauration de la TVAES) dans le cadre d'une stimulation de l'économie circulaire et du réusage.

- Adapter les règles comptables et plus particulièrement celles relatives aux amortissements, de manière à encourager les entreprises à conserver les investissements et achats amortissables aussi longtemps que le permet leur obsolescence naturelle.
- Obliger, au niveau européen, que les appareils électroniques contiennent un pourcentage graduellement croissant de matières recyclées (5 % puis 10 %, puis 15 %) ainsi qu'un minuteur permettant de retarder sa mise en marche, voire la capacité de commande à distance (chauffage).
- Faire de l'obsolescence programmée un délit passible de poursuites judiciaires constitutives de fraude dans des cas de pratiques avérées, à l'instar de ce qui a été fait en France avec des peines allant jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 300.000 euros d'amende, en apprenant des écueils déjà rencontrés.
- Établir des objectifs chiffrés d'utilisation de produits recyclés et de lutte contre l'obsolescence programmée dans les marchés publics, ainsi qu'au sein des secteurs privés.
- Interdire progressivement, selon une approche sectorielle, l'importation de produits non recyclables venant de l'extérieur de l'Union européenne.
- Élargir les compétences de la Commission interrégionale de l'Emballage à toutes les REP (incluant donc Récupel, Bebat, Valorlub, valorfrit) afin d'imposer des plans de préventions à tous les producteurs pour réduire la production de déchets, favoriser la réutilisation et mettre en œuvre les politiques susmentionnées.
- Mettre en œuvre au plus vite le « devoir de vigilance » (règlementation européenne à transposer en droit belge) relatif aux chaînes d'approvisionnement des marchandises. Cela représente le seul moyen efficace d'arriver à un juste prix des choses, en évitant la vente de marchandises à des prix écrasés ne pouvant se justifier que par le non-respect des exigences éthiques, environnementales et autres, provoquant une distorsion concurrentielle vis-à-vis des produits européens. Une difficulté majeure réside dans les achats par internet, où l'on trouve des produits à des prix défiant toute concurrence, en textile par exemple. Il faudra parvenir à réguler ce commerce par internet, raison pour laquelle des mesures doivent être mises en œuvre à ce niveau (voir point 2).

2. LIMITER LA PUBLICITÉ

La publicité ne cesse de nous inciter à la consommation. Elle s'efforce de nous convaincre que l'achat de certains produits ou services serait essentiel à notre satisfaction et nous aiderait à développer une identité, à « exister par la consommation ». Surtout, la publicité véhicule souvent des valeurs individualistes et non durables, contraires à la vision de notre Mouvement. Nous sommes constamment baignés dans des récits nous disant comment nous devons vivre. Nous sommes exposés en moyenne à 1.200 messages publicitaires par jour, dans la rue, sur internet, à la télévision ou à la radio, dans la presse écrite... souvent sans en avoir conscience. En fait, la publicité a probablement plus de place dans notre société que la science, la spiritualité ou encore la culture.

Nous devons mettre un frein au consumérisme, à la publicité frénétique et au marketing intrusif qui nous vantent des comportements illusoire censés apporter le bonheur. La sobriété énergétique commence par une sobriété commerciale.

Nous voulons :

- Interdire la publicité commerciale dans les espaces publics.
- Limiter la fréquence d'une publicité dans le temps et dans l'espace pour des produits dont l'impact environnemental est jugé significatif par une instance ayant au préalable fixé les normes.
- Interdire à certains secteurs de faire de la publicité lorsqu'il est prouvé qu'ils sont néfastes pour l'environnement, pour la biodiversité ou encore pour la santé humaine et animale (ex. : mazout, véhicules lourds et peu aérodynamiques, pesticides nocifs, alcool, jeux, sodas, malbouffe, voyages/croisières ...).
- Laisser une place privilégiée aux publicités qui répondent à des enjeux sociétaux, ou qui ont un impact positif sur l'environnement, sur la biodiversité ou sur la santé.
- Intégrer systématiquement dans toutes les publicités, sur tous les supports, la mention « En avez-vous réellement besoin ? La surconsommation nuit à la planète »

- Appliquer une taxe « climat » sur la publicité en fonction du produit qui en est l'objet afin de financer un fonds de transition¹.
- Interdire les offres commerciales comportant la souscription d'un crédit à la consommation afin de lutter contre la surconsommation et les surendettements. L'octroi de crédits à la consommation doit être réservé aux seuls établissements de crédit agréés.
- Réguler le volume sonore des publicités, rendu plus élevé par des procédés techniques particuliers.
- Interdire aux plateformes de commerce en ligne de détruire les produits retournés (lorsqu'ils ne conviennent pas à l'acheteur et que ce dernier les renvoie vers l'opérateur) et invendus et les obliger à les stocker, les revendre par d'autres filières, les offrir ou les recycler.
- Sensibiliser et informer le citoyen sur les impacts du « tout et tout de suite » dans le but d'inciter à une consommation plus durable.
- Mettre en place un régime financièrement défavorable à l'achat en ligne de certains produits
- Inverser la logique en ce qui concerne la distribution de toutes-boîtes publicitaires : l'interdiction devient la règle sauf si un autocollant visible sur la boîte aux lettres autorise les publicités.

3. DÉVELOPPER DES RÉSEAUX ENTRE ENTREPRISES POUR FAVORISER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET RÉDUIRE LES DÉCHETS

L'économie circulaire consiste à reconnaître et à traiter les déchets comme une ressource à récupérer, à transformer ou à réutiliser, comme de la matière première. L'économie circulaire tend à faire disparaître la notion de « déchets ». Cela peut toucher à l'alimentation (redistribuée auprès de personnes précarisées ou transformée en compost), aux déchets agricoles (biométhanisation), aux plastiques, aux matériaux de construction, aux équipements électroniques...

La circularité des objets et matières est une filière en croissance, génératrice de valeur ajoutée et d'emplois plus locaux, et surtout porteuse d'avenir face à l'urgence climatique, la raréfaction des ressources naturelles et la crise de la biodiversité. Grâce à cette approche, on peut en effet répondre aux mêmes besoins, en consommant moins de matériaux. 600.000 emplois et 52.000 entreprises seraient déjà actifs dans l'utilisation de composants recyclables ou recyclés, dans le réemploi et dans la collecte, le tri et la transformation des déchets.

3.1. Réduire les déchets à la source

Le meilleur déchet reste celui qui n'existe pas. L'économie circulaire n'a pas de sens si on ne veille pas à réduire d'abord la quantité de déchets à la source.

Or, 2,2 milliards de tonnes de déchets sont générées chaque année dans l'Union européenne. Plus d'1/4 de ceux-ci, soit 27%, sont des déchets ménagers : des déchets usuels collectés et traités par les communes et principalement générés par les ménages. Ces déchets ménagers par personne sont les plus élevés en Autriche, au Danemark et en Belgique (et les plus faibles en Espagne, Croatie et Suède).

La collecte et le traitement des déchets n'ont jamais coûté aussi cher aux citoyens, depuis qu'on applique le principe du coût-vérité, alors que la quantité de déchets n'a cessé de diminuer au cours de ces dernières années (jusqu'à la crise Covid). Entre 2018 et 2021, la quantité moyenne de déchets ménage/par habitant a augmenté dans l'Union européenne. Ce paradoxe s'est d'ailleurs accentué à mesure que le tri sélectif s'est renforcé. Le modèle doit complètement être repensé et être changé.

Nous voulons :

- Obliger la grande distribution à vendre un certain nombre, progressivement plus important, de denrées alimentaires en vrac ou à la découpe. Parallèlement, autoriser et encourager les consommateurs à emporter avec eux et à utiliser leurs propres contenants quand ils font leurs courses, en cadrant les exigences sanitaires.
- Soutenir le redéploiement du commerce local et de proximité et le développement des circuits courts (points de vente ; distribution à domicile), deux filières qui utilisent habituellement moins d'emballage (par exemple en intervenant dans la location de la surface commerciale en début d'activité quand elle se situe dans un quartier ou un village en déclin commercial ou sans commerce).

¹ Aussi dans Fiscalité « Accompagner la transition écologique et le « toujours mieux » »

- Interdire les emballages en plastique et ne prévoir des dérogations que lorsqu'aucune alternative au plastique n'existe et qu'un mauvais emballage peut poser des problèmes d'hygiène et de santé. Adapter les normes AFSCA en conséquence.
- Mieux contrôler la récupération des plastiques agricoles.
- Encourager une filière wallonne de traitement de déchets et taxer davantage les exportations de déchets. La moitié des déchets plastiques collectés pour être recyclés sont exportés pour être traités hors de l'Union européenne. Les raisons de ces exportations sont le manque de capacité, de technologie et de ressources financières pour que ces déchets puissent être traités localement.
- Recourir à des emballages alternatifs (papier, carton et verre) et soutenir les entreprises qui souhaitent développer de nouvelles solutions dans cette filière (« plastiques » biosourcés et biodégradables). Agir en concertation avec les secteurs concernés et dans le cadre d'un calendrier clair et défini suffisamment à l'avance (voir la fonction de la Commission interrégionale de l'Emballage).
- Interdire la production et la vente de certains produits hybrides non recyclables (comme les vêtements composés de particules en plastique et coton) ou appliquer une taxe dissuasive.
- Interdire la destruction d'inventus en ciblant d'abord les vêtements et les produits électroniques.
- Renforcer le tri sélectif en amont (chez les particuliers et entreprises) et en aval (à l'entrée de l'incinérateur) et élargir la liste des déchets non incinérables.
- Mieux informer et certifier sur la durée de vie des matériaux de construction.
- Dissuader le retour de produits achetés dans le cadre de l'e-commerce.
- Renforcer l'accompagnement des PME et TPE afin qu'elles minimisent la production de déchets et qu'elles valorisent les déchets engendrés par leurs activités
- Promouvoir la location de biens (l'outillage de bricolage et de construction p. ex) et imposer dans toutes les grandes surfaces spécialisées le service de location et la promotion des lieux où la réparation d'outils existe ou la vente de produits réutilisables.
- Faire reconnaître que la pollution par les microplastiques est un défi transfrontalier qui nécessite une législation européenne ambitieuse et des mesures incluses dans un prochain traité de l'ONU visant à mettre fin à la pollution plastique.
- Faire intégrer la pollution par les microplastiques dans d'autres politiques de l'Union européenne, notamment les règles en matière d'écoconception, dans la directive-cadre sur les déchets, la directive sur les plastiques à usage unique et la loi sur les déchets d'emballage.
- Adopter plus rapidement la directive sur l'interdiction des microplastiques dans les cosmétiques et vêtements.

3.2. Aller plus loin dans la valorisation des déchets comme ressource

Avec les Pays-Bas, la Belgique fait partie des pays européens qui ont le plus développé l'économie circulaire. Notre pays enregistre aussi l'un des meilleurs taux de recyclage des déchets. Nous devons toutefois aller encore plus loin et résoudre certains nouveaux enjeux induits par le recyclage. En effet, celui-ci peut être fortement consommateur d'eau et d'énergie, alors que nous devons les utiliser avec sobriété. Le recyclage de certains plastiques n'est possible que pour un voire deux cycles maximum, ce qui atténue l'impact de cette matière sur l'environnement, mais ne résout en rien le problème de l'accumulation des déchets en plastique à long terme. Un grand nombre de plastiques ne devrait plus être utilisé.

Nous voulons :

- Intégrer davantage les critères relatifs à la réduction, au réemploi et à la valorisation des déchets dans les clauses de marchés publics, à tous les niveaux de pouvoir.
- Instaurer une consigne physique sur les canettes et bouteilles en plastique.
- Lorsque l'emballage est en plastique, utiliser un matériau plus solide, de meilleure qualité et réutilisable (plutôt que recyclable).
- Mieux informer les consommateurs sur la seconde vie des plastiques biosourcés et biodégradables (qui contiennent souvent des particules chimiques ou des microplastiques nocifs pour l'environnement).

- Encourager les entreprises à fabriquer certains produits (par exemple les jouets) sans utiliser du plastique non réutilisable ou en minimisant son utilisation.
- Appliquer des normes sur les composants en plastique utilisés pour fabriquer certains produits (ordinateurs, smartphones, équipements électriques...) de manière à les standardiser et leur permettre une seconde voire une troisième vie (réutilisation du composant depuis un objet hors service vers un nouvel objet).
- Appliquer de nouvelles normes de construction afin de réutiliser les matériaux de construction (voir partie du programme Énergie/Climat).
- Autoriser l'usage du plastique lorsque le rapport coût-bénéfice environnemental lui est favorable par rapport à d'autres matériaux alternatifs (notamment dans le secteur de la construction ou des transports). Nouvelles technologies « propres » en expérimentation (cf. Polypea qui utilise comme source l'amidon de pois).

3.3. Développer les filières circulaires

Pour développer les filières circulaires, nous voulons renforcer la coopération entre le monde de l'entreprise, le monde scientifique et de la recherche, et le monde associatif, entre secteurs et disciplines et enfin entre entreprises au travers de réseaux. La Flandre a par exemple mis en place un « Green Deal on Buildings and Construction » qui rassemble plus de 300 organisations (entreprises, ASBL, administrations, universités...) autour de la revalorisation des déchets de la construction.

Nous voulons :

- À l'image des « pôles de compétitivité », développer plusieurs « pôles de circularité » par grande filière : construction, textile, électronique, agriculture et alimentation, plastique... Ils rassembleront les universités, centres de recherche, entreprises, associations, administrations et investisseurs autour de la valorisation des déchets (recherche et développement, formation, investissements dans des infrastructures, avis auprès du Gouvernement afin d'adopter des mesures incitatives ou normatives...).
- Instauration de critères spécifiques dans les cahiers des charges des marchés publics
- Soutenir le secteur des matériaux de construction, notamment avec Wallonie Entreprendre, pour qu'il renforce la production de matériaux recyclés, recyclables, réutilisés ou réutilisables (ex. : recycler le béton en injectant du carbone dans les granulats de béton recyclé).
- Soutenir le développement des unités de biométhanisation de déchets agricoles et élargir la filière aux boues des stations d'épuration.
- Soutenir, en coordination avec les communes, les vendeurs d'articles d'occasion, dans des secteurs diversifiés (vêtements, électronique, livres et disques, déco...) en leur proposant une surface commerciale à prix réduit.
- Faciliter l'organisation de brocantes et marchés aux puces locaux.

4. TRANSFORMER LA TVA EN UNE TVES

Nous souhaitons transformer, à l'échelle européenne, la Taxe sur la Valeur Ajoutée en une Taxe pour la Valeur Environnementale et Sociale.

Les consommateurs payent aujourd'hui une TVA sur les biens et services sans que le taux tienne compte de l'impact des produits et prestations sur le climat et l'environnement ou même la santé des gens. Il faut donc transformer le système fiscal.

Nous voulons :

- Taxer les biens de consommation proportionnellement à leur impact environnemental et notamment aux émissions de carbone nécessaire à leur production et transport, de sorte que le prix des produits les plus polluants devienne moins attractif que celui des produits respectueux de l'environnement.
- Taxer ces mêmes biens proportionnellement à leur impact sur notre santé, pour rendre moins chers les produits sains qui ne sont pas chargés de sucre, de graisses ou fortement transformés.
- Réformer la fiscalité afin d'utiliser une partie des taxes environnementales pour rehausser les bas et moyens revenus et mettre en place des mesures d'accompagnement et de soutien suffisantes pour permettre aux publics précarisés ou vivant en zones rurales d'accéder à des solutions décarbonées à un prix acceptable.

5. INFORMER SUR L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE CHAQUE PRODUIT

Quels aliments ont le plus gros impact sur notre planète ? Une question tantôt facile... tantôt moins. Par exemple, acheter des asperges semble être un choix responsable et sain. Mais quand celles-ci proviennent de l'autre côté du globe, l'empreinte carbone n'est plus du tout la même. Au-delà de l'aspect écologique, les normes de qualité des produits importés ne sont souvent pas à la hauteur des normes européennes. Nous souhaitons que chaque consommateur dispose d'une information claire et correcte sur l'ensemble des coûts écologiques liés à un produit.

Nous voulons :

- Encourager les normes européennes en vue d'imposer un bilan carbone aux entreprises et une analyse du cycle de vie aux produits, afin d'informer et de responsabiliser producteurs et consommateurs aux impacts environnementaux.
- Apposer sur les produits un écoscore, analogue au nutri-score, afin que nous puissions faire nos achats pour notre bien à nous, mais aussi pour celui de notre planète.
 - Prendre en compte, pour le calcul de cet écoscore, l'origine de fabrication du produit, ses éventuels lieux de transit pour sa transformation ainsi que son type de production (par exemple issu de l'agriculture intensive, biologique, de conservation des sols...).
- Créer un système d'échange d'information carbone permettant à chaque citoyen de comptabiliser ses émissions de carbone personnelles, et ce, à titre indicatif.
 - Un tel outil permettrait à chacun d'être plus conscient de l'impact de ses actes sur ses émissions et d'agir en conséquence. Cela permettrait par ailleurs de sensibiliser plus facilement aux « justes » limites des émissions individuelles pour atteindre le Net zéro.